

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **12 novembre 2007**

Délibération n° 2007-4521

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Convention avec l'association Comité de bassin d'emploi Lyon-sud (CBE-LS) industries créatives**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation**

Rapporteur : Monsieur Linossier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 157

Date de convocation du Conseil : 2 novembre 2007

Secrétaire élu : Madame Samia Belaziz-Bouziani

Compte-rendu affiché le : 13 novembre 2007

Présents : MM. Collomb, Da Passano, Dumont, Charrier, Mme Vullien, MM. Touraine, Buna, Muet, Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Calvel, Duport, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Pillonel, Claisse, Barral, Mme Guillemot, MM. Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, Mailler, MM. Blein, Crimier, Passi, Allais, Assi, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Beauverie, Mme Belaziz-Bouziani, MM. Benarbia, Bertrand, Mmes Bertrix, Besnard, MM. Bideau, Bouju, Brolquier, Buffet, Buronfosse, Chapas, Chevailler, Clamaron, Collet, Communal-Haour, Mme d'Anglejan, M. Darne JC., Mme Decieux, MM. Delorme, Denis, Deschamps, Desseigne, Dubernard, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Mme Frieh, MM. Gignoux, Gigot, Giordano, Girod, Guétaz, Mme Guillaume, MM. Guimet, Huguet, Mme Isaac-Sibille, MM. Jeannot, Julien-Laferrière, Laréal, Le Gall, Lelièvre, Lévêque, Linossier, Longueval, Mansot, Mme Marquaille, M. Marquerol, Mme Mermoud, MM. Meyer, Morales, Mme Nachury, M. Nissanian, Mme Orcel-Busseneau, MM. Pacalon, Perret, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Petitjean, M. Plazzi, Mmes Psaltopoulos, Puvis de Chavannes, M. Rémont, Mme Reynaud, MM. Rivalta, Roche, Rousseau, Roux de Bezieux, Sangalli, Sardat, Sauzay, Mme Spiteri, MM. Terrot, Tête, Thivillier, Mme Tourniaire, MM. Uhlrich, Vaté, Vincent, Mme Yérémian.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à Mme Marquaille), Polga (pouvoir à M. Pacalon), Daclin (pouvoir à Mme Guillaume), Balme, Brillard (pouvoir à Mme Belaziz-Bouziani), Brochier (pouvoir à Mme Bargoin), Mmes David (pouvoir à Mme Petitjean), Decriaud (pouvoir à M. Lévêque), Desbazeille (pouvoir à M. Petit), MM. Galliano (pouvoir à M. Laurent), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Gerin (pouvoir à M. Thivillier), Gonon (pouvoir à M. Lelièvre), Imbert (pouvoir à M. Desseigne), Millon (pouvoir à M. Barthélémy), Mme Mosnier-Lai (pouvoir à Mme Reynaud), M. Nardone (pouvoir à M. Brolquier), Mme Peytavin (pouvoir à M. Chevailler), MM. Serres (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Téodori (pouvoir à M. Guétaz), Terracher (pouvoir à M. Girod), Turcas (pouvoir à M. Communal-Haour).

Absents non excusés : Mme Pedrini, MM. Vesco, Barge, Béghain, Bonnard, Chaffringeon, Mme De Coster, M. Guillemot, Mmes Palaja, Pesson, MM. Philip, Rendu, Touati, Vial.

Séance publique du 12 novembre 2007**Délibération n° 2007-4521**

commission principale : développement économique

objet : **Convention avec l'association Comité de bassin d'emploi Lyon-sud (CBE-LS) industries créatives**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 octobre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La territorialisation de l'action économique est une des priorités de la Communauté urbaine depuis 2001. Cette action a pour objectifs :

- de mieux répondre aux attentes des chefs d'entreprises,
- d'être plus réactif dans la gestion des dossiers économiques.

Pour cela, la Communauté urbaine a confié l'animation économique des territoires des conférences des maires à des structures locales.

Cette action se déroule en partenariat dans le cadre de Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise avec les structures d'appui aux entreprises (chambre de commerce et d'industrie de Lyon, chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône, le Medef Lyon-Rhône, la Confédération des grandes, petites et moyennes entreprises (CG-PME) et la Fédération des associations d'entreprises des zones d'activités (Faeza).

L'objectif collectif est d'apporter une offre de services globale aux entreprises de la Communauté urbaine. Certains secteurs économiques allant au-delà de l'innovation technologique pour développer les processus de créativité et favoriser le développement de nouveaux produits, les industries créatives, représentent par exemple un nouveau facteur de compétitivité pour les entreprises. L'enjeu est double :

- dynamiser l'économie locale : en soutenant la régénérescence et la compétitivité des entreprises,
- rendre le territoire attractif : en favorisant l'émergence d'un environnement attractif et dynamique capable de stimuler et d'enrichir les initiatives créatrices.

Cadre du partenariat avec l'association comité de bassin d'emploi Lyon-sud

Le comité de bassin d'emploi (CBE) Lyon-sud assure, depuis janvier 2004, une animation économique locale sur les deux territoires des conférences des maires Lômes et coteaux du Rhône et portes du Sud. La Communauté urbaine a soutenu cette action dans le cadre d'une convention triennale 2004-2006 par délibération du 24 novembre 2003.

Le Comité de bassin d'emploi souhaite accompagner les mutations économiques du territoire et s'associer à la démarche industries créatives initiée par la Communauté urbaine.

L'objet du présent rapport est de proposer une nouvelle convention annuelle avec le Comité de bassin d'emploi.

Programme d'actions 2008 du comité de bassin d'emploi Lyon-sud relatif aux industries créatives

Le programme d'actions 2008 portera sur :

- la mobilisation et la sensibilisation des entreprises du territoire dans l'objectif de constituer un réseau d'entreprises impliquées dans la démarche industries créatives,
- l'appui à l'organisation de conférences-débats,
- l'animation d'un groupe projet collaboratif impliquant des entreprises,
- développer et structurer la communication sur l'offre de services aux entreprises : amélioration des pages du portail économique, organisation de l'offre de services globale avec les partenaires de la Communauté urbaine.

Financement

La Communauté urbaine participe au développement des actions industries créatives à hauteur de 75 000 €.

Afin de mesurer et d'assurer ces actions, des indicateurs sont mis en place.

Afin de soutenir ce plan d'actions, la Communauté urbaine apporte une contribution financière de 75 000 € au CBE Lyon-sud pour l'année 2008 dont le versement est subordonné à la réalisation des objectifs. La subvention sera versée à hauteur de 80 % en 2007 et 20 % au vu des rapports financiers et du bilan d'activités ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve le versement d'une subvention au comité de bassin d'emploi Lyon-sud (CBE Lyon-sud), forfaitaire et non révisable de 75 000 €.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention 2007-2008 avec le président du comité de bassin d'emploi Lyon-sud.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2007 - compte 657 480 - fonction 90 - opération n° 0862 - pour 60 000 € et à inscrire - exercice 2008 - compte 657 480 - fonction 90 - opération n° 0862 - pour 15 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,